2024/01/30 22:06 1/15 LES SITES WEB PERSOS (SWP)



LES SITES WEB PERSOS (SWP)

1-Présentation

KerHost permet l'hébergement de sites web pour les ses utilisateurs. Les sites sont hébergés sur l'instance et sont stockés directement dans le homedir des utilisateurs. Un site web perso c'est donc un **hébergement** de site rattaché à un sous-domaine de l'instance ou sur un sous-domaine d'un domaine réservé par l'utilisateur.



2-Gestion

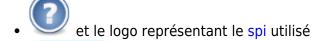
Le panneau de gestion des sites web persos représente une liste de ses sites. Pour y accéder : MON ⇒ Mes sites web ⇒ Liste de mes sites web perso hébergés sur l'instance

ADMIN ⇒ Gérer les sites persso ⇒ Sites web perso

On y retrouve l'enssemble des sites appartenant à l'utilisateur côté **mon**, et l'enssemble de tout les **swp** côté **admin** :



Plusieurs actions sont alors disponibles:



- indique que le site est activé. Cliquer dessus le désactive. Désactiver un site permet de le mettre en pause. Le site est alors indisponible
- indique que le site est désactivé. Cliquer dessus le réactive
- permet de paramétrer le site
- permet de lancer une sauvegarde du site
- permet d'accéder au fichier log d'accès du site
- permet d'accéder au fichier log d'erreurs du site
- permet d'accéder directement au contenu du site



indique que le site n'est pas sécurisé



indique que le site est sécurisé avec un certificat auto-signé



indique que le site sst sécurisé avec un certificat Let's Encrypt



permet de supprimer le site



site utilisant une base de donnée (interface admin seulement)



site n'utilisant pas de base de donnée (interface admin seulement)

L'interface de gestion des sites web persos dispose de plus d'options :

- Gérer les sites web persos
- Ajouter un site web perso
- Site web perso en attente de validation
- Site pré-installés (spi)
- Comptes MySQL/PhpMyadmin
- Création d'une base de donnée SQL
- Zone DNS



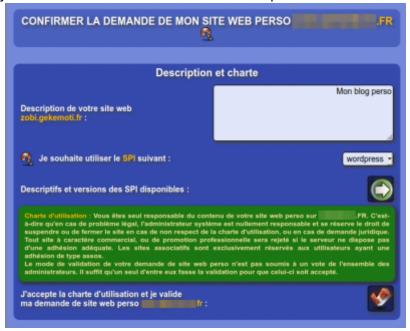
3-Ajouter un site



L'utilisateur saisi un nom de sous-

domaine et un domaine principal, soit le domaine principal de l'instance, soit un domaine lui

appartenant. Et il alors redirigé vers un nouveau formulaire afin de donné un **descriptif** de son site et si il souhaite utiliser un spi proposé. Le descriptif est important. C'est ce qui permettra aux administrateurs de valider ou non la demande de site. Si un spi est précisé, alors il sera automatiquement déployé lors de la validation. L'utilisateur accepte la charte d'utilisation dès lors



qu'il valide sa demande.

ADMIN ⇒ Gérer les sites persos ⇒ Ajouter un site web perso

Côté administrateur, l'ajout d'un site web perso est plus rapide vu qu'il n'y a pas de validation. Il lui suffit d'indiquer :

- le nom du sous-domaine
- choisir le domaine principal
- | utilisateur
- et le choix d'un spi

et de valider. Le site est immédiatement créer. Si le registar n'est pas pris en charge par **KerHost**, l'adminbistrateur doit alors modifier la zone DNS du domaine pour ajouter le sous-domaine.

AJOUTER UN SITE WEB PERSO Saisissez les informations du site 4		
Domaine :	fr •	
Utilisateur :	-select- ▼	
Site pré-installé (SPI) :	-aucun- ▼	
Valider ce site web perso :	❤	

3-Valider un site

Une fois qu'un utilisateur valide une demande de création de swp, un administrateur valide ou refuse le site selon le mode opératoire :

ADMIN ⇒ Gérer les sites persos ⇒ Site web en attente

En cas de refus, l'administrateur est alors invité de donner une raison qui sera automatiquement envoyée par mail au demandeur du site.





4-Activation/Désactivation

Activer/désactiver un swp permet tout simplement de mettre le site en pause, c'est à dire de le rendre inaccessible. Le site indiquera alors un message d'indisponibilité tant que celui-ci ne sera pas réactivé. Ceci peut être pratique pour une maintenance ou pour des raisons de sécurité.

5-Paramètres

Le pa

Le **paramétrage** d'un site est la partie la plus complexe de la gestion des swp. Il y a très exactement 15 points de paramétrages.

MON ⇒ Mes sites web ⇒ Liste de mes sites web perso hébergés sur l'instance ⇒ Actions :

Paramétrer ce site web perso

ADMIN ⇒ Gérer les sites persso ⇒ Liste des sites web perso hébergés sur l'instance ⇒ Actions : Modifier le site web perso

5.1-Informations générales



Ce bloc permet d'obtenir rapidement les informations générales de son site :

- nom du site
- identifiant du site
- url du site
- chemin du répertoire racine du site
- chemin du répertoire contenant le site



5.2-Configuration SSL

La configuration SSL permet de déterminer le niveau de sécurité de votre site par certification :

- type de sécurité :
 - HTTP, le site n'est pas sécurisé, aucun certificat
 - HTTPS, le site et sécurisé avec un certificat
 - LES 2, il est possible de joindre le site de manière non sécurisés et de manière sécurisés
- Type de certificat :
 - AUCUN, pas de certificat
 - AUTO-SIGNÉ
 - ∘ LET's ENCRYPT



(voir la certification pour plus de détails)

5.3-Configuration .htaccess

Le **.htaccess** permet d'ajouter une **authentification** indépendamment du site afin dans restreindre l'accès par un identifiant. Il est possible d'y ajouter un message et de choisir cet identifiant.



5.4-MOD_REWRITE

Le **mod_rewrite** est une option d'apache permettant la **ré-écriture d'URL**. Certain site (spi) on ont besoin, comme **WordPress**. Si le site rencontre des problèmes d'URL non trouvés (404), alors il peut



être nécessaire d'activer cette option.

5.5-Chroot du site

Si la politique de l'instance oblige le **chroot** des **swp**, alors le site est chrooté et il n'est pas possible de modifier ce paramètre. En revanche si ce n'est pas imposé, il est possible de l'activer. L'instance peut aussi ne pas proposer le **chroot**, et ce bloc ne sera alors pas disponible. Les options de **chroot** sont accessible içi :

ADMIN ⇒ Tableaux de bord ⇒ Réglages de l'instance ⇒ Chroot site web perso



Si le **chroot** est imposé et qu'un site web perso venait à ne pas fonctionner correctement, alors un administrateur peut tout de même outre passé le **chroot** et basculer le site en fonctionnement normal.





5.6-Configuration SPI

Les SPI (Sites Pré-Installés) sont des applications web clé en main prêtes à être utilisés. Il en existe beaucoup de disponible sur internet. **KerHost** propose un petit panel d'applications les plus utilisées pour faciliter leur déploiement. Si le spi désiré est disponible dans liste proposée, alors il peut le

déployer en un clique de souris. Permet d'obtenir la liste et le détail des **spi** proposés par



l'instance.

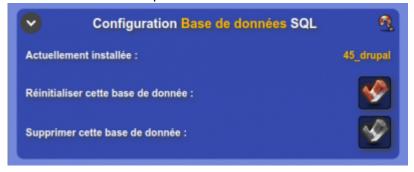
5.7-Configuration base de données SQL

Un site internet nécessite parfois une **base de donnée** pour pouvoir fonctionner. **KerHost** propose l'utilisation de base de donnée MySQL (mariaDB) ainsi qu'un gestionnaire de bases de données PhpMyAdmin. Il est donc tout a fait possible d'ajouter une base de donnée et de l'associée à un **swp**. Certains spi utilisent obligatoirement une base de donnée. Pour pouvoir utiliser une base de donnée, il faut que l'utilisateur active dans un premier temps son compte MySQL/PhpMyAdmin. Si le compte MySQL de l'utilisateur n'est pas activé, il ne sera pas possible d'utiliser de base de donnée. Une fois le compte MySQL activé, l'utilisateur peut alors activer la base de donnée de son site. Le nom de la base de donnée est constitué de l'**identifiant du site nom du**

2024/01/30 22:06 9/15 LES SITES WEB PERSOS (SWP)



sous domaine et ne peut être modifier.

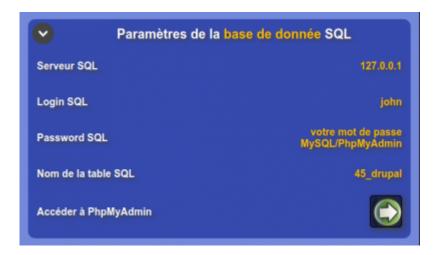


5.8-Paramètres de la base de données SQL



Ce bloc permet de récapituler rapidement les paramètres d'utilisation de la base de donnée :

- serveur SQL (127.0.0.1 et non localhost!)
- identifiants (login utilisateur et mot de passe MySQL utilisateur)
- **nom** de la base de donnée
- lien vers l'accès à la gestion de la base de donnée avec PhpMyAdmin



5.9-Importer un site web sur son swp

Importer un site web permet de rapatrier et d'héberger un site internet provenant d'un autre hébergement que vous souhaitez migrer sur l'instance. Option à ne pas confondre avec le lègue et le transfère vers un autre domaine. Il est également possible d'importer uniquement une base de donnée sans le site. L'importation d'un site nécessite toutefois pour être utilisée correctement une procédure définie à bien respecter. L'importation se fait à partir d'une archive qui doit être correctement préparée. Voici les pré-requis :

• Avoir un accès au contenu (structure des fichiers) de votre site web (ssh, ftp...)

- Pouvoir exporter la base de donnée (MySQL uniquement pris en charge) si le site en possède une
- Savoir créer une archive compressée (format zip, rar ou tar.gz uniquement supporté) ou savoir utiliser le FTP

Vous avez deux façons pour transférer votre site :

- Soit en téléversant une archive contenant votre site içi même (et la base de donnée si il y en a une). C'est la façon la plus simple et quasi automatique si vous ne savez pas manipuler le FTP/SSH
- Soit en téléversant vous même les fichiers de votre site dans le répertoire cible /home/utilisateur/www/nom_du_swp/www directement par FTP ou SSH avec votre compte utilisateur de l'instance

1er cas, avec une archive:

- Créez une archive au format .zip, .rar ou .tar.gz selon le type d'archivage désiré (exemple : drupal.tar.gz). Si vous avez un accès SSH pour accéder aux fichiers du site web sur le serveur qui les héberge, placez vous dans le répertoire ou se trouves les fichiers de votre site et tapez tar zcvf drupal.tar.gz, et récupérez localement cette archive. Si vous n'avez pas d'accès SSH mais seulement le FTP, connectez-vous alors par FTP sur le serveur qui héberge votre site et rapatriez localement toute la structure du site sur votre ordinateur. Il ne vous reste plus qu'à créer une archive du site à partir du transfert FTP que vous venez d'effectuer de la même manière que décrit plus haut. ATTENTION !!! L'archive du site doit toujours être créée à partir du répertoire racine ou se trouve les fichiers du site!
- Si vous avez une base de données pour ce site, faites un export de celle-ci au format .sql.
 Vous pouvez également compresser la base aux formats .zip, .rar ou .tar.gz si sa taille est
 importante. Pour faire un export d'une base de données, en général l'hébergeur de votre site
 met à votre disposition un utilitaire en ligne pour le faire, comme PhpMyAdmin. Reportez-vous
 à la documentation de votre hébergeur ou demandez de l'aide si vous ne savez pas comment
 procéder.
- Une fois que l'archive est prête ainsi que sa base de données, transférez-les içi dans le formulaire, validez et **KerHost** s'occupe du reste.

2eme cas, par FTP:

- Récupérez localement les fichiers de votre site web par FTP et renvoyez-les toujours par FTP sur l'instance, dans le répertoire /home/utilisateur/www/nom_du_swp/www (connectez vous en FTP sur ftp.domaine_de_l_instance avec vos identifiants de l'instance). Exportez votre base de données si vous en avez une (comme indiqué dans le 1er cas)
- Téléversez si besoin la base de données ici dans le formulaire, validez et **KerHost** s'occupe du reste.

Si le site utilise une application web disponible dans les spi, alors précisez en plus dans le formulaire le type de spi correspondant. Cela permettra de le prendre en charge plus facilement pour la suite et de configurer certains paramètres automatiquement.



Deux choses IMPORTANT !!!:

• Cette option initialise la cible (nom_du_site.domaine_de_l_instance). Cela veut dire que si il y a déjà un site fonctionnel sur ce dernier, celui-ci sera

2024/01/30 22:06 11/15 LES SITES WEB PERSOS (SWP)



automatiquement supprimé. Pensez à faire une sauvegarde si c'est nécessaire, ou alors assurez-vous de partir sur un site vierge. Il en va de même pour la base de données.

Il se peut que le site une fois transféré ne fonctionne pas bien. C'est normal vu que vous changer de nom de domaine. Et cela sera d'autant plus le cas si vous utiliser une application web type CMS. Il faudra donc probablement modifier le fichier de configuration du site pour que le nouveau nom de domaine soit pris en charge correctement (identifiant à la base données MySQL, URL...). Il est fortement conseillé de faire ces modifications avant le transfert vers l'instance, sinon vous serez obligé de passer par la ligne de commande en SSH ou par FTP.



5.10-Paramètres Analyses et Statistiques MATOMO

Il est possible d'activer les statistiques et l'analyse de son site web perso avec Matomo. Une fois activé, rendez-vous sur le service Matomo pour visualiser en temps réel les statistiques de son site web perso et programmer les rapports automatiques par mail au format PDF (journalier, hebdomadaire ou mensuel).

Pour pouvoir utiliser **Matomo** sur votre site web perso, vous devez paramétrer celui-ci. Deux options sont possibles :

- Vous utiliser un CMS (type WordPress) qui dispose d'un plugins spécialement conçu pour Matomo. Dans ce cas-là en général il suffit de lui indiquer l'ID Matomo du site qui vous sera indiqué içi dans ce bloc ainsi que l'adresse du serveur de Matomo.
- Vous insérez manuellement le code de suivi JavaScript sur chacune de vos pages web. Pour cela copier/coller le code fourni dans le bloc.





5.11-Paramètres Moteurs de recherche et Indexation

Autoriser les moteurs de recherche à **indexer** son site web perso permet tout simplement de permettre à tout les **moteurs de recherche** (Google, Bing, Yahoo...) de venir indexer son site (scanner son contenu) pour pouvoir le proposer dans ses **résultats** de recherche. Si vous ne le souhaitez pas, laisser cette option désactivée.



5.12-Droit d'accès sur le répertoire d'installation par défaut

Ici il est possible de rétablir les droits d'accès aux fichiers du site par défaut :

- si le site n'est pas chrooté, 760 et utilisateur:www-data récursif sur /home/utilisateur/www/nom_du_swp)
- si le site est chrooté, **760** et **www-id_du_site:www-id_du_site** récursif sur /home/utilisateur/www/nom du swp/www)

A

2024/01/30 22:06 13/15 LES SITES WEB PERSOS (SWP)



Attention! Cette option est brute de décoffrage. Il faut être sûr de ce que l'on fait en remettant les valeurs par défaut. Un SPI peut ne plus marcher. Certains SPI nécessitent des droits spéciaux pour fonctionner.



5.13-Droit d'accès sur le répertoire d'installation personnalisé

Içi c'est la même chose mais vous pouvez définir les droits d'accès à **un élément en particulier** (répertoire ou fichier) de son site web. Il suffit d'indiquer le chemin exact du **répertoire/fichier** se trouvant après /home/utilisateur/www/nom_du_swp/www/ (exemple, si le chemin est /home/john/www/nom_du_swp/www/youplatralala, on précisez uniquement youplatralala), les droits d'accès et enfin la récursivité à appliquer ou non s'il s'agit d'un répertoire. Pour plus d'infos sur les droits d'accès (ou permissions) à un répertoire ou un fichier, consultez ce lien Wikipédia.



ATTENTION! Si le site est chrooté, seul l'utilisateur du chroot peut être défini comme propriétaire, à savoir www-id_du_site (id_du_site étant le numéro id du site web perso). Une mauvaise compréhension de cette fonction peut rendre le site web perso inutilisable.



5.14-Léguer mon site web perso support

Le **lègue** permet de transférer son **site web perso** à un autre utilisateur de son **entité** afin qu'il en devienne **propriétaire**. Si le site contient une base de donnée, seuls les utilisateurs ayant un compte MySQL activé peuvent prétendre au **lègue**.



Attention! Dans le cas ou votre site web perso fonctionne avec une **base de donnée**, il faudra que la personne à qui vous léguez le site configure celui-ci avec ses identifiants **MySQL**. En général il s'agit de modifier le fichier **config** du site. Cette procédure ne peux pas être automatisé. Une fois le lègue accompli, vous perdez tout les droits dessus. Le site est physiquement déplacé de son home directory à celui de l'utilisateur.

Il ne faut pas oublier pas de transmettre toutes les informations nécessaires pour que le repreneur du site puisse l'administrer (login, password...). Si les statistiques matomo sont activées pour ce site, alors elles seront transférées sur le compte matomo de l'utilisateur.



5.15-Transférer mon site web perso vers un autre domaine

Le **transfert** de domaine permet de rattacher son **site web perso** à un autre nom de domaine que l'on possède (du moins que son entité possède, car seul le responsable de son entité est habilité à ajouter des domaines et les gérer). Si votre entité à donc un ou des domaines supplémentaires rattaché à l'instance, il est possible de **transférer** son site web perso vers un autre domaine. Il faut entendre par transfert la prise en charge d'une nouvelle adresse du site. C'est à dire que au lieu d'avoir http://sous_domaine.domaine_de_l_instance, vous pouvez avoir http://sous_domaine.un autre nom de domaine.

A l'inverse, il est possible de transférer un site web perso hébergé sur un de vos nom de domaine vers l'instance, c'est parfaitement réversible.

Pour procéder à un changement de domaine, il suffit de sélectionner dans le menu le nom de domaine que l'on souhaite.



Attention! Si son site web est sécurisé **https** avec un certificat Let'sEncrypt, celui-ci sera révoqué immédiatement et un nouveau sera automatiquement régénéré en début de soirée vers 20h30. Vous disposerez alors d'un certificat **auto-signé** le temps d'obtenir le nouveau certificat certifié.

▼ Transférer mon site web perso vers un autre domaine 🤵	
Transférer drupal.gekemoti.fr vers :	.fr •
Valider	₽

2024/01/30 22:06 15/15 LES SITES WEB PERSOS (SWP)

From:

https://wiki.kerhost.fr/ - KERHOST

Permanent link:

https://wiki.kerhost.fr/doku.php?id=kerhost:swp

Last update: 2022/03/18 10:18

